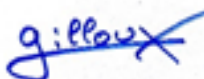


Le Projet d'établissement 2023-2027

Acte administratif N°42 du C.A du 07/07/2023.

Certifié exécutoire. Publié le 25-07-2023

Le Chef d'établissement,



Grégory GILLOUX



Préambule :

A une époque où la société est en perpétuelle mutation, où la complexité et la diversité des situations nécessitent un degré d'autonomie (c'est-à-dire une adaptation à un contexte propre), toute organisation (entreprise, établissement, service...) a l'obligation de ne pas rester figée pour conforter son efficacité. Dès lors, la nécessité de s'adapter et progresser s'articule dans la fixation d'objectifs et des priorités d'actions pour les atteindre.

Ainsi le projet d'établissement d'un établissement public local d'enseignement (EPL), est bel et bien une adaptation locale d'orientations et de programmes nationaux.

Il est aussi un outil permettant de dégager une politique d'établissement cohérente et s'inscrit alors comme le cadre fédérateur dans lequel s'exerce l'autonomie de l'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement) fixée par la loi. Il doit faciliter le travail d'équipe autour d'objectifs clairs.

IL EST UN DOCUMENT obligatoire qui doit être présenté sous la forme d'un document lisible pour les autorités de tutelle : la Direction des Services Départementaux de l'Education National du Var, le Rectorat de l'Académie de Nice et le Conseil Départemental du Var.

Mais il doit surtout être communicable à tous les membres de la communauté éducative (parents d'élèves, élèves, nouveaux professeurs). Les objectifs et les priorités du projet apparaissent nettement pour permettre une lecture rapide et pour faciliter la compréhension des choix éducatifs et pédagogiques opérés.

Le dispositif d'évaluation intégré dans le projet sous la forme, entre autres, de critères et d'indicateurs, doit permettre les régulations nécessaires dans le temps ainsi qu'une évaluation finale du projet avant sa réactualisation.

IL EST CONCRET

En effet, le projet d'établissement n'est pas seulement un document, il est une synergie d'actions concrètes qui, dans leur organisation et leur déroulement dans le temps, visent à une plus grande efficacité pédagogique et éducative.

S'engager dans une démarche de projet, c'est être convaincu de l'existence de « l'effet établissement » et refuser toute logique déterministe. C'est faire l'inventaire des difficultés de la population élèves et des atouts de l'établissement pour pallier les carences et exploiter au mieux l'existant.

Une situation d'élaboration d'un projet d'établissement est un temps particulier et privilégié pour construire un projet commun.

Le projet d'établissement est donc un emboîtement structuré qui permet de dégager une synergie d'actions.

Deux principes guident le projet d'établissement du collège Nicolas-Claude Fabri De Peiresc :

- la cohérence avec les objectifs nationaux, académiques et de son Réseau d'Education Prioritaire (REP)-Réseau Egalite des Chances et des Territoires (RECT).
- la prise en compte de la situation singulière du collège et ses besoins d'évolution

Sous l'impulsion de la direction, le projet d'établissement est mis en œuvre pour l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi, il importe que son élaboration soit le fruit d'une véritable démarche participative et que sa diffusion permette d'en faire un réel document de référence du collège qui fédère toutes les énergies vers des objectifs communs.

« Le collège Peiresc, mobilisé pour la réussite de tous et de chacun »

Grégory GILLOUX
Chef d'établissement

.....



5 ambitions déclinées en 10 objectifs et 30 priorités

« *Un collège mobilisé pour la réussite de tous et de chacun* »

Autour de 5 mots clefs

REUSSITE : « *Garantir à chaque élève la réussite dans les apprentissages en lien avec son projet* »

DEVENIR : « *Permettre à chaque élève de devenir un citoyen éclairé* »

SOLIDARITE : « *Ne laisser aucun élève au bord du chemin* »

COOPERATION : « *Œuvrer collectivement pour la réussite de tous* »

BIEN-ÊTRE : « *Améliorer les conditions de vie et de travail pour tous* »



AMBITION 1 : PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES DE REUSSIR DANS LA MAITRISE DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES FONDAMENTAUX DU SOCLE COMMUN

Les objectifs de l'ambition 1 visent à faire en sorte que chaque apprenant puisse progresser dans les apprentissages scolaires et atteindre les compétences attendues à la sortie du collège. Pour ce faire, un travail étroit doit être réalisé en équipe pour déployer et approfondir la différenciation pédagogique

Objectif 1.1 : Développer l'acquisition des compétences et les connaissances des différentes disciplines en tenant compte de la situation individuelle de chaque élève

- **Priorité 1.1.1** : -Assurer une prise en charge des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers (EBEP) notamment par la mise en œuvre de plans d'accompagnement (PPRE, PAP et PPS) finalisés et connus de tous
- **Priorité 1.1.2** : -Utiliser l'évaluation (et l'auto-évaluation) par objectifs d'apprentissage des compétences et des connaissances au service de la différenciation et la remédiation pédagogique
- **Priorité 1.1.3** : -Généraliser le suivi des acquisitions individuelles associé à des repères communs de progression et des évaluations communes en liaison en favorisant les transitions avec le 1^{er} degré et les attentes post 3^{ème} en Lycée général et professionnel

Objectif 1.2 : Favoriser et accompagner de les élèves dans leur travail et leur scolarité

- **Priorité 1.2.1** : - Développer les modalités d'accompagnement des élèves dans les réalisations du travail scolaire (apprentissage des leçons et devoirs à réaliser)
- **Priorité 1.2.2** : -Garantir une vie scolaire sereine pour tous par un cadre structurant et un climat propice aux apprentissages scolaires
→Améliorer le climat scolaire en développement les gestes professionnels efficaces dans la surveillance, l'encadrement des élèves durant les temps hors cours et en classe...
- **Priorité 1.2.3** : -Mettre en place des dispositifs ou un accompagnement en lien étroit avec les équipes pédagogiques de chaque élève en difficulté afin de permettre la remédiation, la remotivation et le rattachement scolaire
- **Priorité 1.2.4** : -Réaliser un suivi éducatif individuel et collectif des classes en responsabilisant les élèves et en associant étroitement les parents à la scolarité de leur enfant.



AMBITION 2 : PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES L'ACQUISITION D'UN SAVOIR ETRE POUR DEVENIR DES CITOYENS PORTEURS DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET ECLAIRES (OU LUCIDES) PAR RAPPORT AUX ENJEUX SOCIETAUX ET DE SANTE

Les objectifs de l'ambition 2 visent à permettre d'accompagner au mieux nos élèves au niveau éducatif. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir un PARCOURS CITOYEN et de SANTE intégré dans un continuum avec les écoles du secteur et du REP Peiresc.

Objectif 2.1 : Eduquer à la citoyenneté en s'appuyant sur la représentativité, la responsabilité et l'apprentissage de la vie civique à travers le PARCOURS CITOYEN

- **Priorité 2.1.1** : Eduquer à la vie démocratique et participative ;
- **Priorité 2.1.2** : Eduquer à la sécurité routière ;
- **Priorité 2.1.3** : Eduquer à l'environnement et au développement durable pour transformer les élèves en éco-citoyens
- **Priorité 2.1.4** : Eduquer au respect de l'autre et des différences (handicapés, élèves d'origines différentes, égalité filles-garçons...) afin de lutter contre le harcèlement, les violences physiques et verbales et les discriminations
- **Priorité 2.1.5** : Promouvoir la laïcité et favoriser l'apprentissage de la vie civique, éduquer à la défense, développer le devoir de mémoire et transmettre les valeurs de la République
- **Priorité 2.1.6** : Eduquer aux médias et à l'information tout en ayant une mobilisation en faveur du livre et la lecture
- **Priorité 2.1.7** : Promouvoir l'égalité filles garçons avec une politique éducative volontariste

Objectif 2.2 : Eduquer à la santé, la sexualité et prévenir les comportements à risque à travers le PARCOURS EDUCATIF SANTE

- **Priorité 2.2.1** : Eduquer à l'alimentation et au goût pour favoriser une bonne nutrition
- **Priorité 2.2.2** : Eduquer aux conduites favorables à la santé- en faisant acquérir de bonnes habitudes d'hygiène de vie
- **Priorité 2.2.3** : Eduquer à la sexualité dans tous ses aspects (biologiques, sanitaires psychologiques, préjugés sexistes...)
- **Priorité 2.2.4** : Prévenir les comportements à risque en soutenant la construction de l'estime de soi et en évitant les manifestations de mal-être



AMBITION 3 : PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES DE CONSTRUIRE UN PROJET D'AVENIR SCOLAIRE ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les objectifs de l'ambition 3 visent à permettre à nos élèves d'élaborer un projet d'orientation en adéquation avec ses choix et en adéquation avec son profil scolaire. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir un PARCOURS AVENIR qui s'inscrit de l'arrivée au collège à la fin du cycle 4 du collège.

Objectif 3.1 : Permettre à tous les élèves de préparer et constituer leur projet personnel de réussite et d'orientation à travers le **PARCOURS AVENIR**

- **Priorité 3.1.1** : Proposer un véritable continuum dans l'éducation à l'orientation en veillant à améliorer la connaissance de l'environnement économique, des métiers et leurs filières de formations ;
- **Priorité 3.1.2** : Impliquer et accompagner les parents et les élèves dans des choix raisonnés d'orientation ;

Objectif 3.2 : Accompagner les élèves en grande difficulté scolaire et/ou en situation de pré/décrochage scolaire et à besoins éducatifs particuliers (EBEP) afin d'éviter les sorties du système éducatif

- **Priorité 3.2.1** : Prévenir les risques de rupture scolaire en proposant des mesures et dispositifs personnalisés et adaptés à la construction d'un projet d'orientation;
- **Priorité 3.2.2** : Réaliser un bilan complet en fin de parcours pour tout élève en difficulté ou à besoins éducatifs particuliers (repérage des compétences scolaires et transversales) afin de permettre une orientation dans une formation favorable à la réussite ;



AMBITION 4 : PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES DE DEVELOPPER UN CAPITAL CULTUREL ET ARTISTIQUE

Les objectifs de l'ambition 4 visent à susciter une dynamique de projets qui permet à l'élève de s'approprier un environnement riche d'histoire et de patrimoine, et de développer une curiosité élargie aux langues et aux cultures des nations européennes. Pour ce faire, l'accès aux ressources est essentiel.

Objectif 4.1 : Viser l'accès des élèves aux connaissances culturelles et artistiques locales, régionales et nationales à travers le PARCOURS EDUCATIF ARTISTIQUE ET CULTUREL (PEAC)

- **Priorité III.1.1** : Faire acquérir à tous une connaissance artistique et culturelle par une initiation à la pratique artistique et culturelle fondée sur la rencontre avec des œuvres, des artistes et des patrimoines variés ;
- **Priorité III.1.2** : Participer à des événements culturels locaux et régionaux dans et en dehors du collège en lien étroit avec les programmes des disciplines enseignées et des compétences attendues ;

Objectif 4.2 : Contribuer à l'ouverture des élèves aux autres et développer l'appétence pour les langues vivantes

- **Priorité III.2.1** : Favoriser l'ouverture sur l'internationale et la découverte d'autres cultures ;
- **Priorité III.2.2** : Optimiser et rendre plus concret l'enseignement des langues vivantes étrangères en s'appuyant sur des partenariats scolaires et en mettant en place un environnement qui favorise le bain linguistique et culturel.



AMBITION 5 : PERMETTRE A CHAQUE MEMBRE DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE D'ETRE DANS UNE SITUATION DE BIEN-ETRE AU COLLEGE ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL POUR LES PERSONNELS

Les objectifs de l'ambition 5 visent à permettre que chaque membre de la communauté éducative du collège Peiresc se sente bien et puisse s'épanouir professionnellement.

Objectif 5.1 : Permettre aux élèves et personnels de bien-vivre au collège.

- **Priorité 5.1.1** : Faire en sorte que la rénovation prévue du collège permette aux élèves et aux personnels d'avoir un cadre de vie propice au bien-être ;
- **Priorité 5.1.2** : Communiquer et valoriser le dynamisme du collège à travers notamment le fonctionnement de ses associations sportives et socio-éducatives (AS et FSE);

Objectif 5.2 : Contribuer au développement professionnel des personnels

- **Priorité III.2.1** : Favoriser les échanges d'analyse de pratiques croisées et toutes les démarches de développement des compétences professionnelles de tous les personnels;
- **Priorité III.2.2** : Développer la solidarité des différents professionnels du collège en favorisant le sentiment d'appartenance et la compréhension du rôle de chacun dans l'efficacité du collège

.....



